



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 19 juin 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 juin 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 30
Nombre de procurations : 9

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Céline TONOT	Monsieur François SARRON-PILLOT
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Didier RELOT
Madame Danielle JUBAN	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA	
	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	

Membres absents :

Monsieur Jean-François DODET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Action métropolitaine en faveur de l'insertion professionnelle - Dispositif d'auto-école solidaire - Subvention 2025

Engagée historiquement en faveur de l'insertion et de l'emploi, la Métropole a étendu son action dans ce domaine en 2019, lors des transferts de compétences sociales précédemment portées par le Conseil Départemental de la Côte d'Or, avec pour ambition de permettre à chaque citoyen d'accéder à une activité professionnelle sur le territoire. Il s'agit d'accompagner les publics vers l'emploi, tout en prenant en compte leurs difficultés sociales (accessibilité au logement, mobilité, accès aux droits, garde d'enfants, etc.). Actrice de la mise en œuvre de la loi plein emploi promulguée en décembre 2023, Dijon métropole co-préside l'instance de gouvernance locale – le comité local pour l'emploi de la Métropole de Dijon – aux côtés de l'État et du Département et ainsi affirme à nouveau sa volonté d'agir en faveur de l'insertion et de l'emploi local.

Dijon métropole a en outre accru sa capacité de réponse en contractualisant avec l'État dans le cadre de la signature d'un contrat local des solidarités, s'inscrivant dans le plan de prévention et de lutte contre la pauvreté. La philosophie qui guide l'intervention du contrat local des solidarités est que ce dernier vient en plus pour compléter les manques mais en aucun cas pour faire « à la place de ». Il s'agit notamment d'ancrer et d'assurer la bonne articulation entre son soutien et les actions prévues dans le cadre des programmes et projets qui interviennent au cours de la même période. L'amplification de la politique d'accès à l'emploi pour tous est l'un des 4 axes d'intervention de ce contrat.

L'appui à l'Acodège s'inscrit dans ces cadres d'intervention.

L'Acodège est une association loi 1901, reconnue d'intérêt général, qui développe des actions de prévention, de soin, d'accueil, d'éducation, de formation et de réinsertion sociale. Elle accompagne les personnes les plus vulnérables afin de les aider à trouver leur place au sein de la société.

L'auto-école solidaire s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans domiciliés sur le territoire de la métropole dijonnaise, en situation de vulnérabilité, empêchés dans l'égal accès à une auto-école classique, notamment du fait de précarités sociales et financières et dont le permis est un levier favorisant leur insertion socio-professionnelle.

Les principaux objectifs de ce dispositif d'auto-école sont :

- De favoriser l'insertion sociale et professionnelle des adolescents et jeunes adultes grâce à l'obtention du permis de conduire,
- D'encourager l'apprentissage de règles et de normes et de valoriser leurs compétences et de leur redonner confiance en eux en visant une expérience d'apprentissage positive.

Ce dispositif s'inscrit dans la plateforme Remobilisation Formation Insertion Emploi (RFIE) de l'Acodège, visant à développer et à mettre en synergie les différents dispositifs complémentaires de l'association en faveur de l'insertion. La Plateforme RFIE adresse la majorité des jeunes qui intègrent l'auto-école, mais celle-ci s'intègre également dans un réseau partenarial plus large (Plateforme de mobilité, Mission locale, Protection de la jeunesse ...). L'Auto-école participe à l'objectif d'autonomisation des jeunes à travers la mobilité, qui demeure l'un des freins principaux à la formation et à l'emploi.

Les jeunes bénéficient d'un accompagnement renforcé en comparaison aux auto-écoles classiques, par exemple lors de l'apprentissage du code qui peut s'avérer complexe du fait parfois de problèmes de compréhension, de lenteur, de troubles cognitifs, etc.

Au cours de l'année 2024, 103 jeunes ont été accompagnés par l'auto-école sociale et 44 personnes étaient inscrites en liste d'attente au 31 décembre 2024.

Pour 2025, le budget prévisionnel de l'action est de 135 000€, en croissance par rapport au budget 2024. La structure souhaite pourvoir au développement de la capacité d'accueil de l'auto-école notamment par l'ouverture d'un second poste de moniteur d'auto-école et l'équipement d'un simulateur de conduite.

Il est proposé que Dijon métropole accorde une subvention de 46 000€.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la convention à conclure entre Dijon Métropole et l'Acodège, jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président, à signer ladite convention et de l'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2025 de 46 000 € à l'Acodège;
- **de prélever** cette somme sur le budget 2025.

SCRUTIN	POUR : 39	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 9 PROCURATION(S)	